

Quelles limites aux libertés fondamentales des salariés ?



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- ↘ Connaître et comprendre les limites à la liberté d'expression
- ↘ Connaître et comprendre les limites à la liberté religieuse
- ↘ Connaître et comprendre les limites à la liberté de se vêtir
- ↘ Connaître et comprendre les limites au droit à la vie privée



Méthodes et Moyens pédagogiques

- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Partage des connaissances et des expériences
- ↘ Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- ↘ Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- ↘ Apprentissage interactif et ludique
- ↘ Evaluation des formations par les stagiaires
- ↘ Attestation de fin de formation

Quelles limites aux libertés fondamentales des salariés ?



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUELLES LIMITES A LA LIBERTE D'EXPRESSION ?

- ↘ La liberté d'expression des salariés
- ↘ La nécessité de vérifier le cercle de diffusion
- ↘ Les limites liés aux propos injurieux, diffamatoires ou excessifs
- ↘ L'articulation entre mandat et liberté de parole

QUELLES LIMITES A LA LIBERTE RELIGIEUSE ?

- ↘ Le nécessaire respect des convictions religieuses des salariés
- ↘ Les limites liées à des règles d'hygiène ou de sécurité
- ↘ Les contraintes liées à la nature des tâches à accomplir

QUELLES LIMITES A LA LIBERTE DE SE VETIR ?

- ↘ La tenue obligatoire compte tenu de règles d'hygiène et de sécurité
- ↘ Le port d'un uniforme au regard de l'activité
- ↘ Les limites prévues par le contrat de travail ou le règlement intérieur
- ↘ La nécessaire décence

QUELLES LIMITES AU DROIT A LA VIE PRIVEE ?

- ↘ La liberté à l'épreuve des nouvelles technologies
- ↘ Réseaux sociaux : la frontière entre vie privée et vie professionnelle
- ↘ La conduite à tenir en matière de surveillance des salariés